

TOURS 10 et 11 novembre 2012

XXX^e Exposition Nationale d'Aviculture

**Organisée par la Société Avicole de Touraine au Parc des Expositions
de Tours-Rochepinard**

AVIS IMPORTANT : Suivant les dernières directives de la DDPP37 (ex-DSV), pour être prise en compte, votre inscription devra être accompagnée des documents sanitaires réglementaires, à savoir attestation de délivrance du vaccin contre la maladie de Newcastle et attestation sur l'honneur, contresignée par un témoin, de la pratique de la vaccination ou attestation de vaccination signée par un vétérinaire.



**SOCIÉTÉ
AVICOLE
DE TOURAINE**

Dans le cadre de « Ferme Expo », Salon Régional de l'Agriculture et des Nouvelles Technologies,

Championnat de France du pigeon frisé, Championnat de France du pigeon Tambour, Coupe de France du Combattant du Nord, Championnat régional de pigeon de couleur, Championnat régional de la volaille Orpington, Challenges national et régionaux « Aviornis », Challenge des races de Basse-cour de la région Centre, Partenaire de la Course aux points

CALENDRIER:

Réception des animaux :
jeudi 8 novembre 2012 jusqu'à
19 heures

Opérations du jury :

vendredi 9 novembre 2012 à partir de 7h 30

Ouverture au public:

samedi 10 de 9h30 à 19 h et dimanche 11

novembre 2012 de 9h30 à 18 h

Remise des récompenses: dimanche 11 novembre

Décagement: dimanche 11 novembre à partir de 18h
avec priorité aux exposants les plus éloignés.

Répondre avant le vendredi 5
octobre 2012

INSCRIPTIONS avant le 5 octobre 2012 dernier délai..

Les personnes qui désirent exposer sont priées de renvoyer la
déclaration d'inscription dûment remplie à:

Patrick QUILLIET

116 route de Vaugondy

37210 VERNOU SUR BRENNE

Tél.: 02.47.52.03.06 (H.R.) ou 06.72.88.19.98

Le montant des droits d'inscriptions doit être versé en même temps par
chèque au nom de la **Société Avicole de Touraine**. Toute inscription
non accompagnée du montant des droits est considérée comme nulle.

**La clôture des inscriptions sera cependant effectuée dès
que le nombre des animaux qui pourra être accepté dans chaque
catégorie sera atteint ou pour toute autre raison reconnue valable.**

CESSIONS DES ANIMAUX

Les exposants qui désireraient céder leurs sujets
devront en faire la déclaration sur la feuille
d'engagement en indiquant le prix demandé. Ce prix
sera spécifié au catalogue majoré de 20% par la
Société Avicole de Touraine pour frais de gestion.

Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit:

| | |
|--|----------|
| Unités: volailles, pigeons, lapins, canards, pintades, oies, faisans | : 3,20 € |
| Couples de palmipèdes et oiseaux de parc | : 5,50 € |
| Trios de volailles (1 mâle et 2 femelles) | : 7 € |
| Parquets de volailles (1 mâle et 3 femelles) | : 7,25€ |
| Volières (volailles= 1 mâle et 6 femelles, pigeons= 3 couples de même race, variété et année) | : 10 €. |
| Catalogue/Palmarès (obligatoire) | : 6 € |

Les lots cédés resteront exposés aux risques et périls de l'acquéreur.
**ILS POURRONT ETRE ENLEVÉS AVANT LA CLOTURE DE L'EXPOSITION,
DES LEUR ACQUISITION SAUF POUR LES GPE et MEILLEURS SUJETS QUI
NE POURRONT ETRE DECAGES QUE LE DIMANCHE SOIR**